



Réf.: SCBD/SEL/OJ/VN/SG/67911

Date: 6 juillet 2009

NOTIFICATION¹

Huitième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, (WG-ABS 8), Montréal, Canada, 9-15 novembre 2009

Madame / Monsieur,

J'aimerais vous confirmer que la huitième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages (ABS-WG 8) se tiendra au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à Montréal, au Canada, du 9 au 15 novembre 2009.

L'ordre du jour provisoire de la réunion est joint pour information et est disponible sur le site Web du Secrétariat à l'adresse suivante: <http://www.cbd.int/meetings/>. D'autres documents de la réunion seront disponibles au plus tard soixante jours avant la réunion. La note d'information pour les participants sera disponible dès que possible sur le site Web de la Convention à la même adresse.

Conformément aux paragraphes 5 et 7 de la décision IX/12 de la Conférence des Parties, la réunion se tiendra au cours d'une période de sept jours consécutifs et sera précédée de deux jours de consultations régionales et interrégionales, les 7 et 8 novembre 2009.

En outre, comme pour les réunions précédentes, les coprésidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, M. Fernando Casas de Colombie et M. Timothy Hodges du Canada, auront des consultations officielles ouvertes à tous, ainsi que des consultations bilatérales, avec les délégués intéressés, les 7 et 8 novembre 2009. De plus amples informations sur l'heure et le lieu exacts de ces consultations seront communiquées en temps opportun.

Compte tenu de votre intérêt pour les questions abordées par le Groupe de travail, j'aimerais vous inviter à désigner un représentant pour y participer. La désignation des représentants, contenant leurs nom

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.
Aux organisations des communautés autochtones et locales

Pièce jointe



et coordonnées, devrait être soumise par une lettre officielle qui doit être envoyée au Secrétaire exécutif du Secrétariat par fax au +1 514 288 6588, ou par courrier électronique, en tant que pièce jointe, à: secretariat@cbd.int , dès que possible, soit **au plus tard le 15 septembre 2009**.

Les représentants des communautés autochtones et locales **désirant bénéficier d'un financement** du Fonds de contributions volontaires pour faciliter leur participation à la réunion susmentionnée, conformément à la décision VIII / 5 D sur le Mécanisme de financement volontaire pour faciliter la participation des communautés autochtones et locales aux travaux de la Convention, sont invités à soumettre leur demande au plus tard le **3 août 2009**. Les demandes reçues après la date limite ne seront pas considérées.

En outre, veuillez noter que la réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages aura lieu juste après la sixième réunion du Groupe de travail sur l'Article 8 (j). Par conséquent, les candidats des communautés autochtones et locales qui indiquent qu'ils sont en mesure de participer aux deux réunions auront la priorité dans le processus de sélection.

Les formulaires de demande du **Fonds d'affectation spéciale** sont disponibles, dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, sur le site Web de la CDB à l'adresse suivante: <https://www.cbd.int/traditional/fund.shtml>. **Les formulaires de demande** dûment remplis doivent être envoyés au Secrétariat, soit par fax au: +1 514 288 6588, ou par courrier électronique en tant que pièce jointe à : secretariat@cbd.int, accompagnés d'un **curriculum vitae récent et une lettre de recommandation** de l'organisation, envoyée au Secrétaire exécutif de la CDB.

Je me réjouis de la participation de votre organisation à la réunion et de votre contribution continue aux travaux de la Convention. Veuillez agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

Annexe

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Questions d'organisation
3. Régime international sur l'accès et le partage des avantages: la négociation des textes sur:
 - 3.1 Nature;
 - 3.2 Connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques;
 - 3.3 Renforcement des capacités;
 - 3.4 Conformité;
 - 3.5 Partage juste et équitable des avantages
 - 3.6 Accès.
4. Autres questions.
5. Adoption du rapport.
6. Clôture de la réunion.
